



**Rapport de gestion  
Pour le trimestre clos le 29 février 2020**

**Faits saillants**

---

- **BAIIA<sup>1)</sup> de 41,0 millions de dollars, augmentation de 45% comparativement au T1 2019**
- **Augmentation du BAIIA organique de 6% comparativement au T1 2019**
- **Impact favorable d'IFRS 16 de 2,5 millions de dollars comparativement au T1 2019 : BAIIA excluant IFRS 16 serait de 38,5 millions de dollars, augmentation de 36% comparativement au T1 2019**
- **Flux de trésorerie disponible de 30,7 millions de dollars, augmentation de 23% comparativement au T1 2019.**
- **Résultat net attribuable aux propriétaires a augmenté de 29% à 19,0 millions de dollars ou 0,76 \$ par action**
- **7 300 établissements comparativement à 5 941 au T1 2019**
- **Le chiffre d'affaires des établissements comparables consolidé a augmenté de 2,1% : soit 1,6%, 4,3% et -5,7% pour le Canada, les États-Unis et à l'International respectivement.**
- **Chiffre d'affaires réseau de 999,5 millions de dollars, augmentation de 45% comparativement à T1 2019**
- **Rachat et annulation de 181 044 actions pour une contrepartie totales de 9,7 millions de dollars au T1 2020**
- **Encaisse de 56,8 millions de dollars au 29 février 2020**
- **Acquisition d'une coentreprise, Turtle Jack's, en décembre 2019**
- **Annnonce des mesures pour minimiser les impacts du COVID-19 sur les franchisés, ajustements des opérations pour préserver des liquidités et suspension temporaire des dividendes**

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* à la fin de ce rapport de gestion.

---



## Rapport de gestion Pour le trimestre clos le 29 février 2020

### Généralités

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'Alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour le trimestre clos le 29 février 2020 ainsi que les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 30 novembre 2019.

Dans ce rapport de gestion, « Groupe d'alimentation MTY inc. », « MTY » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'alimentation MTY inc. et ses filiales, Groupe d'alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

Les informations et données présentées dans ce rapport de gestion ont été préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations actuellement publiées et adoptées qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Le présent rapport de gestion est arrêté au 30 avril 2020. De l'information supplémentaire sur MTY, de même que ses plus récents rapports annuels et trimestriels ainsi que des communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de SEDAR, [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### ÉNONCÉS PROSPECTIFS ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, ses rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables », « Passifs éventuels » et « Événements postérieurs », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, entre autres, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2020. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne s'appuient pas sur des faits historiques distinctement vérifiables. Un énoncé prospectif est formulé lorsque ce qui est connu ou prévu aujourd'hui est utilisé pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels but, hypothèse, conseil, intention, objectif, aperçu, stratégie et cible, ou des verbes comme anticiper, croire, estimer, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, s'efforcer, cibler, viser, pouvoir ou devoir, employés notamment au conditionnel ou au futur. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent les prévisions de la Société au 30 avril 2020 et, par conséquent, sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

En raison de leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et à des risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement des attentes implicites ou explicites qu'ils expriment ou que les perspectives d'affaires, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, la Société ne peut garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et le lecteur est avisé de ne pas accorder une confiance induite à ces énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres de mieux comprendre les perspectives d'affaires et le milieu d'exploitation. Le lecteur est avisé, cependant, que cette information peut être inappropriée lorsqu'utilisée à d'autres fins. Par ailleurs, les incidences de la COVID-19 sur les conditions d'exploitation, les flux de trésorerie et la situation financière du secteur d'activités dans lequel la Société évolue et sur

la Société elle-même se modifient de façon continue et tout énoncé prospectif formulé aux présentes à cet égard est sujet à changement; les retombées réelles pourraient différer de façon marquée des prévisions.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui sont considérées comme raisonnables au 30 avril 2020. Le lecteur se reportera en particulier à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés économiques, commerciales et opérationnelles que la Société a utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs qui figurent dans ce rapport de gestion. Si ces hypothèses se révélaient inexactes, les résultats réels pourraient s'écarter significativement des prévisions.

Lorsqu'elle dresse les états financiers consolidés conformément aux IFRS et prépare le rapport de gestion, la direction doit exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables, formuler des hypothèses et utiliser des estimations qui ont une incidence sur les soldes présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et quant aux actifs éventuels.

À moins d'indications contraires aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écartent substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et par d'autres énoncés prospectifs contenus ailleurs dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et leur incidence sur la capacité d'attirer la clientèle; le revenu disponible; la capacité de la Société d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler les baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; la capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements touchant aux goûts de la clientèle, aux tendances démographiques et à l'attrait des concepts; les profils d'achalandage, les coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix des produits; la capacité de mettre en œuvre des stratégies et des plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; la volatilité des taux de change ou des taux d'emprunts; les maladies d'origine alimentaire; les contraintes opérationnelles ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements essentiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans nos énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Le lecteur est avisé que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la Société. Des incertitudes et risques additionnels qui sont inconnus pour l'instant ou qui sont actuellement jugés négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable sur son entreprise, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de la part de la Société, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque cession, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autres opérations qui peuvent être annoncés ou peuvent survenir après le 30 avril 2020. L'impact financier de telles opérations et d'éléments non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas; la Société ne peut donc en décrire les conséquences prévues de façon concrète ou de la même façon que les risques connus ayant une incidence sur son entreprise.

## ENTREPRISE PRINCIPALE

Fondée en 1979, MTY franchise et exploite des établissements de restauration rapide et à service complet. La Société vise à devenir le franchiseur de choix en Amérique du Nord et offre au marché des menus diversifiés à travers ses nombreuses marques. MTY exploite actuellement les enseignes suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémère, Au Vieux Duluth Express, Panini Pizza Pasta, Villa Madina, Cultures, Thai Express, Vanelli's, Kim Chi, "TCBY", Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, TacoTime, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque, Mr. Souvlaki, SushiGo, Mucho Burrito, Extreme Pita, PurBlendz, ThaiZone, Madisons New York Grill & Bar, Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man, Fabrika, Van Houtte, Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle, Tosto, Big Smoke Burger, Cold Stone Creamery, Blimpie, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Cereality, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi, Pinkberry, Baja Fresh Mexican Grill, La Salsa Fresh Mexican Grill, La Diperie, Steak Frites St-Paul, Giorgio Ristorante, The Works Gourmet Burger Bistro, Houston Avenue Bar & Grill, Industria Pizzeria + Bar, Dagwoods Sandwichs et Salades, The Counter Custom Burgers, Built Custom Burgers, Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes, Ben & Florentine, Grabbagreen, Timothy's World Coffee, Mmmuffins, SweetFrog, Casa grecque, South Street Burger, Papa Murphy's, Yuzu Sushi, Allô! Mon Coco, La boîte verte et Eat Pure, Turtle Jack's Muskoka Grill, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina.

Au 29 février 2020, MTY comptait 7 300 établissements en activité ; 7 140 étaient exploités en vertu d'une franchise ou d'un contrat de gérance, 23 sont exploités en coentreprise et les 137 étaient exploités par MTY (les « établissements appartenant à la Société » ou « établissements propriétaires »).

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les aires de restauration des galeries marchandes et tours de bureaux et dans les centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des aéroports, des stations-service, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des épicerie, des camions-restaurants et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première enseigne, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Caférama, Carrefour Oriental, Villa Madina, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tosto, La boîte verte et Eat Pure.

Des informations sur d'autres enseignes qui se sont ajoutées à la suite d'acquisitions figurent dans la section complémentaire de ce rapport de gestion.

MTY détient aussi une entente exclusive de développement régional avec Restaurant Au Vieux Duluth afin de développer et sous-franchiser les restaurants à service rapide Au Vieux Duluth Express en Ontario et au Québec.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, des droits de franchise, de la vente de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des droits de distribution de fournisseurs, des droits abandonnés de cartes-cadeaux et des frais d'administration de tels programmes ainsi que de la vente d'autres biens et services. Les charges d'exploitation rattachées au franchisage incluent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de nouveaux marchés, les frais de mise en œuvre de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures, produits finis et équipements vendus.

Les produits provenant des établissements appartenant à la société comprennent leurs recettes. Les charges des établissements appartenant à la Société comprennent leurs coûts d'exploitation.

Les activités de transformation des aliments mentionnées aux présentes contribuent aussi au chiffre d'affaires de MTY. L'usine prépare des produits variés qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir vendus à des restaurants ou à d'autres usines de transformation jusqu'aux plats préparés vendus chez des détaillants. Son chiffre d'affaires découle principalement de la vente de ses produits à des distributeurs, détaillants et franchisés. La Société touche également des revenus de la vente de produits de détail sous différentes marques à divers détaillants, ainsi que de son centre de distribution qui dessert surtout les franchises Valentine et Casa grecque.

## APPLICATION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

En janvier 2016, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »). La norme fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Elle a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les charges liées aux contrats de location qui étaient précédemment comptabilisées aux charges d'exploitation, principalement en tant que coûts d'occupation, seront comptabilisées en amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et comme charges financières au titre de la désactualisation des obligations locatives. Les produits liés aux contrats de location auparavant comptabilisés en tant que produits de location seront comptabilisés comme produits financiers. IFRS 16 modifiera également la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société, mais sans entraîner de différence dans les montants de trésorerie transférés entre les parties à un contrat de location. Bien que la norme n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs, elle modifie la façon selon laquelle le bailleur intermédiaire détermine le classement de contrats de sous-location entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Sous IFRS 16, ce classement repose sur le fait que le contrat de sous-location transfère ou non les risques et avantages significatifs de l'actif au titre de droits d'utilisation.

IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019; une application anticipée était permise aux entités qui appliquaient IFRS 15. Les dispositions transitoires permettent d'utiliser la méthode de l'application rétrospective intégrale ou modifiée; la Société a choisi de retenir la méthode de l'application rétrospective modifiée. Elle a également choisi de retenir les mesures de simplification suivantes : i) ne pas réévaluer les contrats qui avaient été identifiés comme contrats de location; ii) utiliser la provision pour les contrats de location déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation; iii) ne pas comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation ou une obligation locative pour les contrats de location à court terme ou dont le bien sous-jacent est de faible valeur; et iv) utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

Les états financiers reflètent l'application de IFRS 16 à compter de l'ouverture de l'exercice 2020 tandis que les états financiers de périodes précédentes ont été dressés suivant les dispositions de normes antérieures. Pour plus d'informations, voir la section « Modifications comptables » du présent rapport de gestion.

## RESPECT DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs présentées dans les tableaux, sont établis selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »). MTY utilise comme indicateur le bénéfice avant impôts, intérêts sur la dette à long terme et amortissements (« BAIIA ») parce qu'il permet à la direction d'évaluer le rendement d'exploitation de la Société. La définition des indicateurs hors PCGR utilisés dans ce rapport de gestion figure dans la section complémentaire présentée à la fin. Ces indicateurs n'ont pas une définition normalisée au sens des PCGR; il est donc improbable qu'ils soient comparables à des indicateurs similaires présentés par d'autres émetteurs. Les mesures hors référentiel fournissent aux investisseurs une indication supplémentaire du rendement d'exploitation et de la situation financière et font donc ressortir des tendances de l'activité principale qui pourraient autrement passer inaperçues si l'on ne s'appuie que sur des mesures couvertes par les PCGR.

La croissance du chiffre d'affaires des établissements comparables est utilisée pour fournir une information sur le rendement comparatif des restaurants du réseau d'une période à l'autre. De même, la Société utilise le chiffre d'affaires réseau pour évaluer la taille et le rendement du réseau d'établissements de MTY, ainsi que pour indiquer la génération pénitentielle de revenus sa rentabilité potentielle.

## POINTS SAILLANTS D'ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

### COVID-19

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus est apparue en Chine qui est à la source de ce qu'on appelle désormais la COVID. La propagation de ce virus a perturbé les activités à compter de mars 2020, certains restaurants étant fermés, d'autres devant modifier leurs heures d'ouverture, et l'affluence a diminué au Canada, aux États-Unis et à l'International. Bien que certaines perturbations aient été constatées outre-mer au cours du premier trimestre de la Société, leur incidence n'a pas été jugée significative; le chiffre d'affaires global du réseau international de MTY ne représente que 4% de son chiffre d'affaires total et les perturbations survenues au cours du premier trimestre n'ont touché que quelques-uns des pays de ce territoire.

Par ailleurs, si les bouleversements sont actuellement perçus comme temporaires, l'incertitude plane sur la durée de la crise et les règles qui s'appliqueront aux restaurants de MTY pendant la levée progressive des mesures de protection. Des mesures soutenues sont mises en place à travers le monde en vue de stopper la propagation du virus. L'impact de la pandémie et les efforts pour la contenir affectent MTY et certains de ses franchisés de façon marquée. Pour plus d'informations à ce sujet, voir la section « Événements postérieurs » du présent rapport de gestion.

### Acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, de COOP Wicked Chicken et de Frat's Cucina

Le 3 décembre 2019, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a complété l'acquisition d'une participation de 70% dans une coentreprise qui a procédé à l'acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, de COOP Wicked Chicken et de Frat's Cucina (collectivement, le « Tortoise Group »), trois concepts de restauration décontractée exploités en Ontario, pour une contrepartie de 27,9 millions de dollars, dont une contrepartie éventuelle différée s'élevant à 6,0 millions de dollars, une obligation de rachat de la participation du partenaire dans la coentreprise se chiffrant à 2,8 millions de dollars ainsi qu'une contrepartie en espèce de 19,1 millions de dollars. La société a comptabilisé sa participation comme créance à long terme. La Société a garanti des passifs de la coentreprise pour un total de 7 millions de dollars qui seront payable au Tortoise Group lors du rachat de la participation de 30% du partenaire de la coentreprise. À la clôture, 20 restaurants franchisés et trois établissements propriétaires étaient en activité.

### Acquisition de Papa Murphy

Le 23 mai 2019, suite à la fusion d'une filiale américaine en propriété exclusive et de Papa Murphy's inc. (« PM »), la Société a fait l'acquisition de l'ensemble des actions en circulation de PM pour une contrepartie totale de 255,2 millions de dollars. À la clôture, PM exploitait 1 301 établissements franchisés et 103 établissements propriétaires aux États-Unis, au Canada et aux Émirats arabes unis.

## DESCRIPTION D'ACQUISITIONS RÉCENTES

Le 3 décembre 2019, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a complété l'acquisition d'une participation de 70% dans une coentreprise qui a procédé à l'acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, de COOP Wicked Chicken et de Frat's Cucina (collectivement, le « Tortoise Group »), trois concepts de restauration décontractée exploités en Ontario, pour une contrepartie de 27,9 millions de dollars, dont une contrepartie éventuelle différée s'élevant à 6,0 millions de dollars, une obligation de rachat de la participation du partenaire dans la coentreprise se chiffrant à

2,8 millions de dollars ainsi qu'une contrepartie en espèce de 19.1 millions de dollars. La société a comptabilisé sa participation comme créance à long terme. La Société a garanti des passifs de la coentreprise pour un total de 7 millions de dollars qui seront payable au Tortoise Group lors du rachat de la participation de 30% du partenaire de la coentreprise. À la clôture, 20 restaurants franchisés et trois établissements propriétaires étaient en activité.

Le 19 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Allô! Mon Coco pour une contrepartie totale de 30,7 millions de dollars. Une somme d'environ 24,1 millions de dollars a été réglée à la clôture au moyen de l'encaisse et de la facilité de crédit existante de MTY. Des obligations nettes s'élevant à 0,2 million de dollars ont été prises en charge et une somme de 7,1 millions de dollars a été réservée sous la forme d'une contrepartie éventuelle et de retenues. Au moment de la clôture, 40 établissements franchisés étaient en activité.

Le 15 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Yuzu Sushi pour une contrepartie totale de 27,6 millions de dollars. Une somme d'environ 25,4 millions de dollars, financée à même l'encaisse et la facilité de crédit existante de MTY, a été réglée à la clôture. Une retenue de 2,2 millions de dollars a été effectuée sous la forme d'une contrepartie éventuelle. Au moment de la clôture, 129 établissements franchisés étaient en activité.

Le 23 mai 2019, suite à la fusion d'une filiale américaine en propriété exclusive et de Papa Murphy's Holdings inc. (« PM »), la Société a fait l'acquisition de l'ensemble des actions en circulation de PM pour une contrepartie totale de 255,2 millions de dollars. À la clôture, PM exploitait 1 301 établissements franchisés et 103 établissements propriétaires aux États-Unis, au Canada et aux Émirats arabes unis.

Le 21 mars 2019, la Société a complété l'acquisition des actifs de South Street Burger pour une contrepartie totale d'environ 4,9 millions de dollars, dont environ 4,1 millions réglés à la clôture au moyen de l'encaisse et de la facilité de crédit existante de MTY; des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge et une somme de 0,7 million a été retenue. À la clôture, 24 restaurants franchisés et 13 restaurants propriétaires étaient en activité.

Le 10 décembre 2018, la Société a complété l'acquisition de la plupart des actifs de Casa grecque pour une contrepartie totale de 22,0 millions de dollars, dont 20,9 millions financés à partir de l'encaisse de MTY et de ses facilités de crédit existantes. Des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge tandis qu'une retenue de 1,3 million de dollars était effectuée.

## RÉSUMÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

### Trimestres clos en

(En milliers \$, sauf le résultat par action, chiffre d'affaire et nombre d'établissements)	Mai 2018 <sup>1)</sup>	Août 2018 <sup>1)</sup>	Novembre 2018 <sup>1)</sup>	Février 2019 <sup>1)</sup>	Mai 2019 <sup>1)</sup>	Août 2019 <sup>1)</sup>	Novembre 2019 <sup>1)</sup>	Février 2020
<b>Chiffre d'affaires réseau</b> <sup>2) &amp; 3)</sup>	744,7 \$	787,9 \$	706,4 \$	687,8 \$	832,3 \$	1 076,2 \$	1 023,5 \$	999,5 \$
<b>Chiffres d'affaires d'établissements comparables</b> <sup>2)</sup>	(0,0%)	0,1%	(1,3%)	(1,4%)	0,6%	0,3%	1,5%	2,1%
<b>Nombre d'établissements</b>	5 734	5 690	5 984	5 941	7 345	7 441	7 373	7 300
<b>Produits</b>	107 363 \$	113 006 \$	116 488 \$	107 297 \$	130 584 \$	163 057 \$	150 004 \$	150 780 \$
<b>BAIIA</b> <sup>2)</sup>	33 730 \$	38 759 \$	32 994 \$	28 376 \$	34 145 \$	41 847 \$	43 027 \$	41 037 \$
<b>BAIIA normalisé</b> <sup>2)</sup>	34 350 \$	38 876 \$	33 062 \$	28 376 \$	38 182 \$	42 077 \$	43 027 \$	41 037 \$
<b>Résultat net attribuable aux propriétaires</b>	16 183 \$	22 077 \$	13 240 \$	14 748 \$	19 337 \$	22 902 \$	20 688 \$	19 008 \$
<b>Résultat global attribuable aux propriétaires</b>	20 489 \$	25 407 \$	20 801 \$	10 657 \$	32 476 \$	10 469 \$	22 887 \$	26 476 \$
<b>Résultat par action</b>	0,64 \$	0,88 \$	0,53 \$	0,59 \$	0,76 \$	0,91 \$	0,83 \$	0,76 \$
<b>Résultat par action, dilué</b>	0,64 \$	0,88 \$	0,53 \$	0,58 \$	0,76 \$	0,91 \$	0,83 \$	0,76 \$
<b>Flux de trésorerie disponible</b> <sup>2)</sup>	23 883 \$	27 733 \$	27 458 \$	24 914 \$	21 767 \$	26 680 \$	43 577 \$	30 738 \$

<sup>1)</sup> Exclut les impacts d'IFRS 16

<sup>2)</sup> Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* à la fin de ce rapport de gestion.

<sup>3)</sup> En millions

## NOTE SUR L'INFORMATION SECTORIELLE

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de deux secteurs géographiques, soit le Canada et les États-Unis d'Amérique/International. La Société et son chef de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation. Dans ces secteurs géographiques, le chef de l'exploitation de la Société évalue également le rendement de sous-secteurs

selon le type de produits offerts ou de services rendus. Ces sous-secteurs comprennent le franchisage, les établissements propriétaires, la transformation des aliments, la distribution et les ventes au détail ainsi que les produits et charges des fonds promotionnels.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 29 FÉVRIER 2020

### Produits

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2020, les produits d'exploitation totaux de la Société ont atteint 150,8 millions de dollars comparativement à 107,3 millions de dollars à l'exercice précédent. Les produits des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	29 février 2020 (millions \$)	28 février 2019 (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	36,7	32,4	13%
	Établissements propriétaires	8,4	7,6	10%
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	26,0	21,5	21%
	Fonds promotionnels	10,7	10,4	3%
	Transactions intersociétés	(0,6)	(0,5)	N/A
<b>Total Canada</b>		<b>81,2</b>	<b>71,4</b>	<b>14%</b>
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	39,2	24,5	60%
	Établissements propriétaires	15,1	3,7	305%
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	1,2	1,1	6%
	Fonds promotionnels	14,7	6,7	121%
	Transactions intersociétés	(0,6)	(0,1)	N/A
<b>Total États-Unis/International</b>		<b>69,6</b>	<b>35,9</b>	<b>94%</b>
<b>Produits d'exploitation totaux</b>		<b>150,8</b>	<b>107,3</b>	<b>41%</b>

#### Analyse des produits du secteur Canada

Les produits provenant des établissements franchisés au Canada ont augmenté de 13%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, 1 <sup>er</sup> trimestre 2019	32,4
Augmentation des flux de rentrées récurrents	1,4
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,3
Augmentation des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et des produits de location	0,6
Diminution des produits de droits liés à des cartes-cadeaux abandonnés	(0,1)
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits de location	(0,2)
Augmentation découlant d'acquisitions	2,9
Autres variations accessoires	(0,6)
<b>Produits, 1<sup>er</sup> trimestre 2020</b>	<b>36,7</b>

Les produits des établissements propriétaires se sont accrus de 10% pour atteindre 8,4 millions de dollars au trimestre. L'augmentation découle essentiellement de l'ajout de 13 établissements propriétaires après l'acquisition de South Street Burger, au début du deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits de transformation des aliments, de distribution et des ventes au détail ont augmenté de 21%, surtout en raison du lancement de nouveaux produits par la division du détail et suite à une expansion dans de nouvelles provinces.

### Analyse des produits du secteur États-Unis/International

Les produits tirés des franchises situées aux États-Unis ont augmenté de 60%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, 1 <sup>er</sup> trimestre 2019	24,5
Augmentation des flux de rentrées récurrents	1,2
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,1
Augmentation des ventes de fournitures et de services aux franchisés	0,2
Augmentation découlant d'acquisitions	13,8
Incidence des fluctuations du change	(0,3)
Autres variations accessoires	(0,3)
<b>Produits, 1<sup>er</sup> trimestre 2020</b>	<b>39,2</b>

L'augmentation de 11,4 millions de dollars des produits des établissements appartenant à la Société découle principalement des nouveaux établissements propriétaires acquis de Papa Murphy's; ceux-ci comptent pour 11,2 millions de dollars, soit 98% de la hausse.

L'augmentation des fonds promotionnels de 8,0 millions de dollars sont aussi dû à l'acquisition de Papa Murphy's.

### **Coût des ventes et autres charges d'exploitation**

Pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, les charges d'exploitation se sont accrues de 39% pour atteindre 110,1 millions de dollars, comparativement à 78,9 millions de dollars un an plus tôt. Les charges d'exploitation se répartissent comme suit dans les deux secteurs d'activités :

Secteur	Sous-secteur	29 février 2020 (millions \$)	28 février 2019 (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	16,9	15,3	10%
	Établissements propriétaires	8,2	8,5	(3%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	23,4	19,5	20%
	Fonds promotionnels	10,7	10,4	3%
	Transactions intersociétés	(0,6)	(0,6)	N/A
<b>Total Canada</b>		<b>58,6</b>	<b>53,1</b>	<b>10%</b>
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	22,5	14,7	52%
	Établissements propriétaires	14,9	4,4	239%
	Fonds promotionnels	14,7	6,7	121%
	Transactions intersociétés	(0,6)	—	N/A
<b>Total États-Unis/International</b>		<b>51,5</b>	<b>25,8</b>	<b>99%</b>
<b>Coût total des ventes et autres charges d'exploitation</b>		<b>110,1</b>	<b>78,9</b>	<b>39%</b>

### Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés au Canada ont augmenté de 1,6 million de dollars ou 10%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 1 <sup>er</sup> trimestre 2019	15,3
Augmentation des charges récurrentes	0,4
Augmentation des coûts des ventes de fournitures et services aux franchisés	0,4
Augmentation liée aux acquisitions	1,4
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits de location	(0,8)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la dépréciation des créances locatives	0,6
Autres variations accessoires	(0,4)
<b>Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 1<sup>er</sup> trimestre 2020</b>	<b>16,9</b>

Abstraction faite de l'incidence d'IFRS 16, les charges d'exploitation auraient augmenté de 17,1 millions de dollars, soit 12%.

L'application d'IFRS 16 a eu une incidence positive de 0,9 million de dollars sur les charges d'exploitation des établissements propriétaires. Abstraction faite de l'ajustement des charges de location imposé par IFRS 16, les charges d'exploitation des établissements propriétaires auraient été de 9,1 millions de dollars, une hausse de 7% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation correspond à l'augmentation des produits mentionnée ci-dessus et est attribuable à l'ajout de 13 établissements propriétaires lors de l'acquisition de South Street Burger, au début du second trimestre de l'exercice précédent.

Les charges associées aux activités de transformation des aliments, de distribution et de vente au détail ainsi qu'aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec les produits de mêmes sources.

#### Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés des États-Unis et de l'International ont augmenté de 7,8 millions de dollars ou 52%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 1 <sup>er</sup> trimestre 2019	14,7
Augmentation des charges récurrentes	2,1
Augmentation liée aux acquisitions	6,9
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits de location	(1,2)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la dépréciation des créances locatives	0,2
Incidence de la fluctuation des changes	(0,2)
<b>Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 1<sup>er</sup> trimestre 2020</b>	<b>22,5</b>

Abstraction faite de l'incidence d'IFRS 16, les charges d'exploitation auraient augmenté de 8,8 millions de dollars; Papa Murphy's compte pour 78% de cette hausse. Les redevances, les honoraires professionnels et les salaires ont tous contribué à l'augmentation des charges récurrentes.

L'application d'IFRS 16 a eu une incidence positive de 0,6 million de dollars sur les charges d'exploitation des établissements propriétaires. Abstraction faite de l'ajustement des charges de location imposé par IFRS 16, les charges d'exploitation des établissements propriétaires auraient été de 15,5 millions de dollars, une hausse de 252% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation correspond à l'augmentation des produits mentionnée ci-dessus et est attribuable à l'ajout des établissements propriétaires de Papa Murphy's, acquis au second trimestre de l'exercice 2019.

Les charges associées aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec leurs produits.

#### **Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA) <sup>1)</sup>**

<b>Trimestre clos le 29 février 2020</b>			
(En millions \$)	<b>Canada</b>	<b>États-Unis/International</b>	<b>Total</b>
Produits	81,2	69,6	150,8
Charges	58,6	51,5	110,1
Résultat net de la coentreprise	0,3	—	0,3
BAIIA	22,9	18,1	41,0
BAIIA en tant que pourcentage des produits	28%	26%	27%

<b>Trimestre clos le 28 février 2019</b>			
(En millions \$)	<b>Canada</b>	<b>États-Unis/International</b>	<b>Total</b>
Produits	71,4	35,9	107,3
Charges	53,1	25,8	78,9
BAIIA	18,3	10,1	28,4
BAIIA en tant que pourcentage des produits	26%	28%	26%

<sup>1)</sup> Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire*.

Le tableau suivant présente un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

<b>Trimestre clos le 29 février 2020</b>						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	Total
Produits	75,9	23,5	27,2	25,4	(1,2)	150,8
Charges	39,4	23,1	23,4	25,4	(1,2)	110,1
Résultat net de la coentreprise	0,3	—	—	—	—	0,3
BAIIA	36,8	0,4	3,8	—	—	41,0
BAIIA en % des produits	48%	2%	14%	N/A	N/A	27%

<b>Trimestre clos le 28 février 2019</b>						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	Total
Produits	56,9	11,3	22,6	17,1	(0,6)	107,3
Charges	30,0	12,9	19,5	17,1	(0,6)	78,9
BAIIA	26,9	(1,6)	3,1	—	—	28,4
BAIIA en % des produits	47%	S.O.	14%	S.O.	S.O.	26%

<sup>1)</sup> Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire*.

Plusieurs facteurs ont contribué à la variation, notamment :

(En millions \$)	Canada	États-Unis et International	Total
BAIIA, 1 <sup>er</sup> trimestre 2019	18,3	10,1	28,4
Variation des produits et charges récurrents	0,5	(0,9)	(0,4)
Variation liée à l'évolution du BAIIA des établissements propriétaires	0,4	0,1	0,5
Variation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,3	0,1	0,4
Variation liée à la vente de fournitures et de services	1,2	0,3	1,5
Variation liée aux acquisitions	1,3	7,0	8,3
Variation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits et charges de location	1,5	1,8	3,3
Variation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la dépréciation des créances locatives	(0,6)	(0,2)	(0,8)
Variation découlant de l'incidence nette de la coentreprise	0,3	—	0,3
Effet de la fluctuation des taux de change	—	(0,1)	(0,1)
Autres écarts non significatifs	(0,3)	(0,1)	(0,4)
<b>BAIIA <sup>1)</sup>, 1<sup>er</sup> trimestre 2020</b>	<b>22,9</b>	<b>18,1</b>	<b>41,0</b>

<sup>1)</sup> Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire*.

Le BAIIA total pour le trimestre clos le 29 février 2020 s'établissait à 41 millions de dollars, une hausse de 45% par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Abstraction faite de l'incidence d'IFRS 16, le BAIIA du 1<sup>er</sup> trimestre se serait chiffré à 22,2 millions de dollars pour le Canada et à 16,4 millions de dollars pour les États-Unis. Le BAIIA total excluant l'effet d'IFRS 16 aurait été de 38,5 millions de dollars, une augmentation de 36% par rapport à l'année précédente. Les acquisitions réalisées en 2019 comptent pour 81% de la hausse totale.

Abstraction faite de l'incidence d'IFRS 16, la croissance du BAIIA organique ajusté de la Société a atteint 1,6 million de dollars, soit 6% en glissement annuel.

Hormis l'application d'IFRS 16, le Canada a apporté 57% du BAIIA total et 38% de l'augmentation globale. Au cours du trimestre, les acquisitions ont apporté 1,3 million de dollars ou 35% de la croissance du BAIIA au Canada, les ventes de fournitures et de services y comptant pour 32%. L'augmentation du BAIIA des fournitures et services, qui découle d'un accroissement du programme de ventes au détail, a été partiellement amoindrie par une diminution des ventes de fournitures aux franchisés.

Le BAIIA du secteur États-Unis/International s'est accru de 79%, principalement suite à l'acquisition de Papa Murphy's, qui a contribué à 88% de la croissance totale. Abstraction faite de l'incidence d'IFRS 16, le BAIIA du secteur États-Unis/ International se serait accru de 6,4 millions de dollars ou 63%. Toujours tributaire de l'acquisition de Papa Murphy's, la hausse a été partiellement amoindrie par une légère augmentation des honoraires récurrents et salaires.

## Résultat net

Pour le trimestre clos le 29 février 2020, le résultat net de la Société attribuable aux propriétaires a augmenté pour s'établir à 19,1 millions de dollars ou 0,76 \$ par action (0,76 \$ par action sur une base diluée), comparativement à 14,8 millions de dollars ou 0,59 \$ par action (0,58 \$ par action sur une base diluée) à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement dû aux acquisitions réalisées dans les 15 derniers mois.

### Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

	<b>Trimestre clos le 29 février 2020</b>	<b>Trimestre clos le 28 février 2019</b>
Bénéfice avant impôt	24 140	19 186
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	3 841	739
Amortissement – immobilisations incorporelles	7 155	6 551
Intérêts sur la dette à long terme	5 178	3 142
Charge nette d'intérêts sur contrats de location	602	—
Charge de dépréciation sur actifs au titre de droits d'utilisation	227	—
Perte de change réalisée et latente (profit de change réalisé et latent)	100	(8)
Produits d'intérêts	(182)	(165)
Profit (perte) à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	173	(73)
Profit à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat	(197)	(996)
<b>BAIIA <sup>1)</sup></b>	<b>41 037</b>	<b>28 376</b>

<sup>1)</sup> Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire*.

### Autres produits et charges

Les charges d'amortissement associées aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'occupation se sont accrues à la suite de l'application d'IFRS 16, qui a introduit les actifs au titre de droits d'occupation; il en résulte une hausse de 3,1 millions de dollars. Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles ont augmenté à la suite des acquisitions réalisées en 2019 et en particulier de celle de Papa Murphy's.

L'acquisition de la participation de 70% dans Turtle Jack's Muskoka Grill, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina est comptabilisée en tant que coentreprise. Par conséquent, MTY ne présente son profit net que dans son état consolidé intermédiaire résumé du résultat. La coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence; la quote-part de la Société des profits et pertes et des variations des autres éléments du résultat global de la coentreprise est comptabilisée dans un poste distinct, mais elle est incluse dans les soldes du BAIIA présentés ci-dessus.

En vertu d'IFRS 16, MTY doit désormais comptabiliser des charges d'intérêts nettes sur obligations locatives, la perte de valeur d'actifs au titre de droits d'occupation et une perte à la décomptabilisation d'obligations locatives. Puisque MTY a adopté la méthode rétrospective modifiée lors de la transition à IFRS 16, les soldes de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités. Pour d'autres informations à ce sujet, le lecteur se reportera à la rubrique « Modifications comptables » du présent rapport de gestion.

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau qui suit fait état des obligations liées à la dette à long terme et aux loyers minimaux des contrats de location qui ne font pas l'objet d'un contrat de sous-location :

(En millions \$)	0 à 6 mois	6 à 12 mois	12 à 24 mois	24 à 36 mois	36 à 48 mois	48 à 60 mois	Par la suite
Créditeurs et charges à payer	\$ 97,8	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —
Dette à long terme <sup>1)</sup>	2,1	0,7	11,3	548,4	—	—	—
Intérêt sur la dette à long terme <sup>2)</sup>	9,3	9,3	18,6	10,8	—	—	—
Obligations locatives nettes	6,7	6,8	13,9	12,3	10,5	8,8	32,2
<b>Obligations contractuelles totales</b>	<b>115,9</b>	<b>16,8</b>	<b>43,8</b>	<b>571,5</b>	<b>10,5</b>	<b>8,8</b>	<b>32,2</b>

<sup>1)</sup> Les soldes présentés sont les montants totaux payables à l'échéance et ils ne sont donc pas actualisés. Pour connaître les engagements totaux, le lecteur est prié de consulter les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 29 février 2020. La dette à long terme inclut les prêts portant intérêt qui se rattachent aux acquisitions, les billets à ordre, les contreparties éventuelles sur acquisitions, les options d'achat d'une participation ne donnant pas le contrôle, les retenues sur acquisitions ne portant pas intérêt et les indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt.

<sup>2)</sup> Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la clôture de la période.

## LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Au 29 février 2020, l'encaisse totalisait 56,8 millions de dollars, une hausse de 6,1 millions de dollars depuis la fin de l'exercice 2019.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2020, MTY a versé 4,6 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires. La Société a également racheté et annulé 181 044 de ses actions (2019 – néant) pour une contrepartie de 9,7 millions de dollars dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Durant le trimestre clos le 29 février 2020, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont atteint 31,0 millions de dollars comparativement à 26,8 millions de dollars à l'exercice 2019. Hormis la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, l'impôt sur le résultat et les intérêts payés, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 41,1 millions de dollars comparativement à 28,7 millions de dollars en 2019, ce qui représente une hausse de 43% en glissement annuel. Cette hausse découle essentiellement de la croissance du BAIIA présentée plus haut.

La limite autorisée de la facilité de crédit renouvelable est de 700,0 millions de dollars (30 novembre 2019 – 700,0 millions de dollars). Des tirages totalisant 532,0 millions de dollars avaient été effectués au 29 février 2020 (30 novembre 2019 – 518,9 millions de dollars).

Bien que MTY ait connu un très fort trimestre, on s'attend à une chute des flux de trésorerie pendant au moins les deuxième et troisième trimestres étant donné la flambée actuelle de la COVID-19. MTY a pris des mesures pour mitiger la diminution attendue des produits et des entrées de trésorerie y afférentes en mettant en place des plans temporaires de réduction des coûts et des sorties de trésorerie, notamment par des mises à pied temporaires, des réductions du traitement des cadres supérieurs et le report du paiement des loyers. MTY travaille étroitement aussi avec ses partenaires d'affaires, dont les franchisés, les propriétaires fonciers, les institutions financières et les distributeurs afin de limiter les conséquences sur la liquidité de la Société. D'autres commentaires sur les incidences prévues de la COVID-19 sont présentés sous la rubrique « Événements postérieurs » du présent rapport de gestion.

La facilité de crédit de la Société comporte les conditions restrictives suivantes :

- Le ratio dette-BAIIA doit être inférieur à 4,00:1,00 après l'exécution complète d'une acquisition supérieure à 150,0 millions de dollars et pendant une période de 12 mois de l'acquisition, puis inférieur à 3,50:1,00 en tout temps par la suite.
- Le ratio de couverture des intérêts et loyers doit être de 2,00:1,00 en tout temps.

L'accord de crédit renferme par ailleurs diverses restrictions sur les distributions et l'utilisation du produit de la cession d'actifs qui ne devraient pas avoir d'incidence sur la Société pendant la durée de l'accord.

La facilité de crédit renouvelable est remboursable sans pénalité; son solde échoit le 23 septembre 2022.

À la clôture du trimestre, la Société respectait les engagements souscrits dans l'accord de crédit. Cependant, la Société pourrait ne pas respecter ses engagements dans le second trimestre. Cela arrivera uniquement si la Société échoue

les négociations avec ses créanciers pour amender les facilités de crédit et modifier les ratios financiers, scénario que la direction estime peu probable en date de la finalisation des états financiers.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans des foires alimentaires et des centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-service, des dépanneurs, des épicerie, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des aéroports et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et dégagent des produits inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux et les aires de restauration ou avec façade sur rue.

<b>Nombre d'établissements</b>	<b>29 février 2020</b>	28 février 2019
Franchises à l'ouverture de la période	<b>7 229</b>	5 919
Établissements propriétaires à l'ouverture de la période :		
Canada	<b>50</b>	42
États-Unis	<b>94</b>	23
<b>Total à l'ouverture de la période</b>	<b>7 373</b>	5 984
Ouverts durant la période	<b>53</b>	60
Fermés durant la période	<b>(149)</b>	(134)
Acquis durant la période	<b>—</b>	31
Sous coentreprise durant la période	<b>23</b>	—
<b>Total à la clôture de la période</b>	<b>7 300</b>	5 941
Franchises à la clôture de la période	<b>7 140</b>	5 859
Établissements propriétaires à la clôture de l'exercice :		
Canada	<b>45</b>	59
États-Unis	<b>92</b>	23
Sous coentreprise	<b>23</b>	—
<b>Total à la clôture de l'exercice</b>	<b>7 300</b>	5 941

Le réseau de la Société a ouvert 53 établissements (27 au Canada, 17 aux États-Unis et 9 à l'International) au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2020.

Pendant le même trimestre, le réseau de la Société a fermé 149 établissements (61 au Canada, 72 aux États-Unis et 16 à l'International); de ceux-là, 53% avaient façade sur la rue, 19% se trouvaient dans des centres commerciaux ou des tours de bureaux et 28% se présentaient sous une forme non traditionnelle.

Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leur chiffre d'affaires réseau :

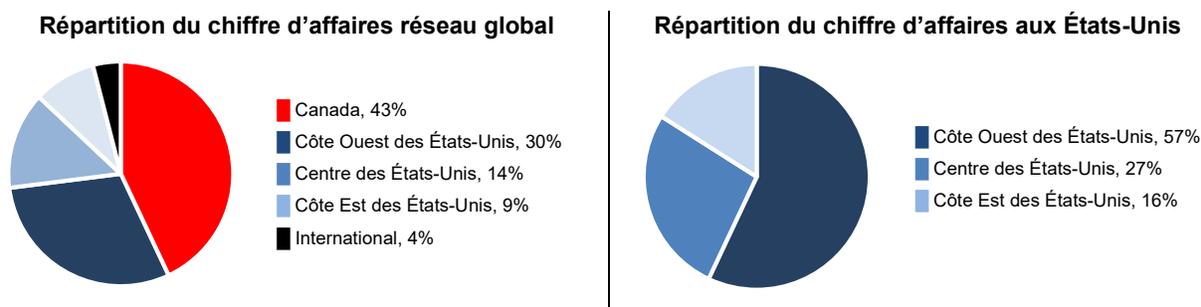
<b>Type d'emplacement</b>	<b>% du nombre d'établissements au</b>		<b>% du chiffre d'affaires réseau Trimestres clos les</b>	
	<b>29 février 2020</b>	<b>28 février 2019</b>	<b>29 février 2020</b>	<b>28 février 2019</b>
Centre commercial et aires de				
restauration de tours de bureaux	16%	22%	15%	23%
Façade sur rue	63%	56%	75%	64%
Forme non traditionnelle	21%	22%	10%	13%

Le tableau suivant présente la répartition géographique des établissements de MTY et de leur chiffre d'affaires réseau :

<b>Situation géographique</b>	<b>% du nombre d'établissements au</b>		<b>% du chiffre d'affaires réseau Trimestres clos les</b>	
	<b>29 février 2020</b>	<b>28 février 2019</b>	<b>29 février 2020</b>	<b>28 février 2019</b>
Canada	39%	45%	43%	55%
États-Unis	54%	46%	53%	39%
International	7%	9%	4%	6%

Aux États-Unis, la Californie est le seul état à procurer plus de 10% du chiffre d'affaires réseau annuel; Washington occupe la seconde place avec un peu moins de 10% du chiffre d'affaires réseau et l'Oregon, la troisième place avec 8%.

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :



Le tableau qui suit présente la répartition du chiffre d'affaires réseau selon le type de concept :

Type d'établissement	% des établissements au		% du chiffre d'affaires réseau	
	29 février 2020	28 février 2019	29 février 2020	28 février 2019
Restaurants-minute	83%	84%	68%	59%
Restaurants à service rapide	10%	9%	12%	15%
Restaurants à service complet	7%	7%	20%	26%

### Chiffre d'affaires réseau

Durant le trimestre clos le 29 février 2020, les établissements du réseau MTY ont généré des ventes totalisant 999,5 millions de dollars, une hausse de 45,3% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse se répartit comme suit :

	(En millions \$)	Chiffre d'affaires
Chiffre d'affaires déclaré – 1 <sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2019		687,8
Augmentation nette du chiffre d'affaires générée par les enseignes acquises au cours des 15 derniers mois		308,7
Diminution nette attribuable aux établissements ouverts ou fermés au cours des 15 derniers mois		(4,7)
Augmentation du chiffre d'affaires d'établissements comparables		11,4
Effet cumulatif des fluctuations du change		(3,2)
Autres variations accessoires		(0,5)
<b>Chiffre d'affaires déclaré – 1<sup>er</sup> trimestre 2020</b>		<b>999,5</b>

Les acquisitions réalisées en 2018 et en 2019 ont été les principaux moteurs de la croissance du chiffre d'affaires réseau, représentant 99,0% de l'augmentation totale. La force du dollar canadien par rapport au dollar américain a partiellement neutralisé la hausse et a conduit à une variation défavorable se chiffrant à 3,2 millions de dollars sur les ventes déclarées.

La variation organique nette du chiffre d'affaires réseau, décrite comme l'évolution du chiffre d'affaires réseau à l'exclusion des acquisitions récentes et des écarts de change, est une augmentation de 6,2 millions de dollars pour le trimestre clos le 29 février 2020. La plus grande part de la variation organique du chiffre d'affaires réseau pendant le trimestre provient des établissements comparables, dont le résultat favorable de 11,4 millions de dollars a été partiellement amoindri par l'incidence défavorable des fermetures d'établissements.

Papa Murphy's et Cold Stone Creamery sont les seuls concepts à générer actuellement plus de 10% du chiffre d'affaires réseau, soit respectivement environ 26% et 13% du chiffre d'affaires total du réseau de MTY au cours du trimestre. Les enseignes Thai Express, TacoTime et Baja Fresh Mexican Grill constituent respectivement les troisième, quatrième et cinquième plus importants concepts sur le plan des ventes et ont généré chacune moins de 10% du chiffre d'affaires réseau du trimestre.

Le chiffre d'affaires réseau inclut les ventes réalisées par les établissements appartenant à la Société et les établissements franchisés, mais exclut celles réalisées par le centre de distribution, l'usine de transformation des aliments et le service des ventes au détail. Le chiffre d'affaires réseau libellé dans une devise étrangère est converti en dollars canadiens aux fins de présentation; il est donc tributaire des fluctuations des taux de change.

### Chiffre d'affaires d'établissements comparables

Pour le trimestre clos le 29 février 2020, le chiffre d'affaires d'établissements comparables a été supérieur de 2,1% à celui d'il y a un an, profitant de la poussée importante de certaines de nos grandes marques ainsi que de la journée

additionnelle apportée par l'année bissextile. La croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables se répartit comme suit dans les principaux secteurs d'activités de MTY :

<b>Région</b>	<b>Trimestre clos le 29 février 2020</b>
Canada	1,6%
États-Unis	4,3%
International	(5,7%)
<b>Total</b>	<b>2,1%</b>

Au 1<sup>er</sup> trimestre de 2020, le chiffre d'affaires des établissements comparables canadiens s'est accru de 1,6% et des données positives sont rapportées depuis maintenant dix trimestres. Le Québec, les provinces de l'Ouest et les Maritimes continuent sur leur lancée avec une croissance respective de 2,9%, de 0,6% et de 3,5% du chiffre d'affaires d'établissements comparables pour le trimestre par rapport à l'an dernier. L'Ontario accuse un léger recul de 0,8% pour le trimestre, principalement en raison de faibles ventes dans des centres commerciaux, une situation contrebalancée par une augmentation des ventes dans les établissements avec façade sur rue.

Les États-Unis ont affiché un chiffre d'affaires des établissements comparables en hausse de 4,3% au 1<sup>er</sup> trimestre. La Côte Ouest, qui représente 57% du chiffre d'affaires total du réseau américain, a connu une croissance de 2,6% pour le trimestre. La Côte Est continue sur sa lancée et affiche une augmentation de 5,5%.

Le chiffre d'affaires d'établissements comparables a diminué de 5,4% à l'International pendant le trimestre, principalement en raison des reculs éprouvés au Moyen-Orient et en Asie.

Au cours du trimestre, l'enseigne nouvellement acquise Papa Murphy's a affiché des chiffres d'affaires des établissements comparables négatifs de 2,4% pour ses établissements franchisés et de 1,2% pour ses établissements propriétaires. Ces chiffres ne font pas partie des données ci-dessus puisque la Société ne détient pas encore l'enseigne depuis plus de 12 mois.

Après la flambée de la COVID-19 au Canada et aux États-Unis en mars 2020, la direction s'attend à ce que le chiffre d'affaires du réseau entier subisse un important recul au deuxième trimestre, à l'exception des établissements de Papa Murphy's qui s'en tirent mieux que la moyenne. Bien que la Société ait connu une excellente croissance ces quelques derniers trimestres, les événements mondiaux actuels auront un impact marquant tant sur le chiffre d'affaires réseau que sur le chiffre d'affaires d'établissements comparables au cours des prochains trimestres. La sévérité des retombées et le retour à la normale dépendront surtout de la durée des perturbations et de l'aide reçue des gouvernements, des institutions financières, des propriétaires fonciers et des partenaires d'affaires.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL-ACTIONS**

### **Options sur actions**

Au 29 février 2020, 400 000 options sur actions étaient en circulation et 22 222 pouvaient être exercées.

### **Négociation des valeurs**

Les actions de MTY sont négociées à la Bourse de Toronto, sous le symbole « MTY ». Du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 29 février 2020, le cours de l'action de MTY a varié entre 49,77 \$ et 61,37 \$. Au cours de la même période, 3,0 millions d'actions ont été négociées à la Bourse de Toronto. Le 29 février 2020, le cours des actions de MTY a clôturé à 51,28 \$.

### **Capital-actions**

Le capital-actions en circulation de la Société se compose d'actions ordinaires que la Société est autorisée à émettre en un nombre illimité.

Au 30 avril 2020, le capital-actions émis et en circulation de la Société comprenait 24 890 191 actions (25 071 235 au 30 novembre 2019) et 400 000 options sur actions (400 000 au 30 novembre 2019). Au cours du trimestre, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, MTY a racheté 56 829 actions qu'elle a annulées. Au 30 avril 2020, le capital-actions émis et en circulation comprenait 24 706 461 actions et 400 000 options sur actions.

### **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

Le 27 juin 2019, la Société a annoncé une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCN ») en vue de racheter jusqu'à 1 258 488 de ses actions ordinaires. L'OPRCN a commencé le 3 juillet 2019 et se terminera le 2 juillet 2020, ou avant si la Société complète ses rachats ou choisit de mettre fin à l'OPRCN. Ces rachats seront effectués sur le marché ouvert, avec frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation parallèle, au cours du marché au moment de l'opération et conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRCN seront annulées.

Au cours du trimestre clos le 29 février 2020, la Société a racheté un total de 181 044 actions ordinaires en vertu de l'OPRCN courante (2019 – néant), à un prix moyen pondéré de 53,36 \$ par action ordinaire, soit une contrepartie totale de 9 660 \$ (2019 – néant); ces actions ont été annulées. L'excédent de 7 415 \$ (2019 – néant) de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable a été comptabilisé en résultat non distribué au titre de primes sur rachat d'actions.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

### COVID-19

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus est apparue en Chine qui est à la source de ce qu'on appelle désormais la COVID-19. La propagation de ce virus a perturbé les activités à compter de mars 2020, certains restaurants étant fermés, d'autres devant modifier leurs heures d'ouverture, et l'affluence a diminué au Canada, aux États-Unis et à l'International. Bien que certaines perturbations aient été constatées outre-mer au cours du premier trimestre de la Société, leur incidence n'a pas été jugée significative; le chiffre d'affaires global du réseau international de MTY ne représente que 4% de son chiffre d'affaires total et les perturbations survenues au cours du premier trimestre n'ont touché que quelques-uns des pays de ce territoire.

Par ailleurs, si les chambardements sont actuellement perçus comme temporaires, l'incertitude plane sur leur durée. Des mesures soutenues sont mises en place à travers le monde en vue de stopper la propagation du virus. L'impact de la pandémie et les efforts pour la contenir affectent MTY et son réseau de franchises quotidiennement. Dès lors, bien que nous nous attendions à des répercussions néfastes sur les résultats de la Société, à moyen et long terme nous ne pouvons raisonnablement en estimer l'ampleur en ce moment et aucune provision n'a été comptabilisée. À défaut de pouvoir prévoir l'impact financier de la crise, la Société anticipe des incidences sur les éléments suivants de ses états consolidés intermédiaires de la situation financière au cours du deuxième trimestre :

- Pertes de crédit attendues sur les débiteurs, les prêts à recevoir et les créances locatives
- Pertes de crédit attendues sur les garanties locatives
- Perte de valeur des droits de franchise et marques de commerce :
  - Tel que divulgué au 30 novembre 2019, une modification de 1% du taux d'actualisation appliqué entraînerait une perte de valeur additionnelle chez une marque de commerce aux États-Unis représentant 0,7% du total des valeurs comptables des marques de commerce et les droits de franchise pour cet UGT. Une modification de 1% du taux d'actualisation appliqué entraînerait une perte de valeur additionnelle chez deux marque de commerce aux Canada représentant 1,6% du total des valeurs comptables des marques de commerce et les droits de franchise pour cet UGT.
- Perte de valeur du goodwill :
  - Tel que divulgué au 30 novembre 2019, aux États-Unis, la valeur recouvrable du goodwill correspondrait à la valeur comptable pour toutes les marques à l'exclusion de Papa Murphy's avec l'application d'un taux d'actualisation de 8,9%, et pour Papa Murphy's, avec un taux d'actualisation de 10,4%. De plus, au Canada, la valeur recouvrable du goodwill correspondrait à la valeur comptable pour l'UGT en appliquant un taux d'actualisation de 14,9%.
- Provisions pour établissements fermés, litiges liés et différends
- Ajustement de la juste valeur du swap de taux d'intérêt sur une tranche de 100 000 \$ de la facilité de crédit
- Changement au niveau des obligations locatives

MTY envisage également des incidences sur l'état consolidé intermédiaire du résultat. Bien que la Société s'attende à ce que les produits diminuent, elle prend par ailleurs des mesures de contrôle des coûts, tant à l'interne que de concert avec des partenaires d'affaires. De même, la Société a déjà pris des mesures de réduction des coûts en mars et en avril en réduisant temporairement son personnel au Canada et aux États-Unis par des mises à pied temporaires et en réduisant la rémunération des cadres supérieurs.

La direction estime que les liquidités présente ainsi que les flux monétaires prévus seront suffisantes pour répondre aux obligations, engagements et dépenses budgétées pour les 12 prochains mois. Cependant, la Société a certains ratios financiers a respecté en lien avec ses facilités de crédit et ceux-ci pourraient ne pas être conformes au deuxième trimestre. La Société est en négociations avec ses prêteurs pour modifier ses facilités de crédit et modifier les ratios financiers pertinents et n'a aucun fondement raisonnable pour croire que de telles négociations n'aboutiront pas aux modifications requises.

La gravité des conséquences dépendra de plusieurs facteurs parmi lesquels :

- La durée de la perturbation des activités,
- Nature et calendrier concernant possibilité de réouvrir des emplacements fermés,
- À compter du 16 mars 2020, la durée du report des redevances et des cotisations au fonds promotionnel consenti par la Société à son réseau de franchisés et la capacité des franchisés de reprendre le paiement normal des redevances à l'avenir,
- Les subventions gouvernementales aux franchisés et sociétés,
- L'augmentation possible du nombre de fermetures définitives,
- Les concessions des propriétaires fonciers,
- Les variations des taux d'intérêt.

## SAISONNALITÉ

Les résultats d'exploitation d'une période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. Durant les mois d'hiver, la performance des établissements spécialisés en friandises glacées, une catégorie importante dans le marché des États-Unis, varie substantiellement en raison des conditions météorologiques. Ce risque est atténué par d'autres enseignes dont le rendement est supérieur pendant les saisons froides. Bien qu'elle tente de mitiger ce risque, la Société s'attend toujours à ce que la saisonnalité et le mauvais temps constituent un facteur de la variation trimestrielle de ses résultats. De mai à août, le chiffre d'affaires est historiquement supérieur à la moyenne du fait des établissements de friandises glacées et d'un pourcentage accru d'établissements avec façade sur rue. Les ventes des établissements installés dans des centres commerciaux sont également supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes.

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

MTY n'a aucun arrangement hors bilan.

### Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. Le calendrier des sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain pour le moment. Les obligations éventuelles sont présentées aux provisions dans l'état consolidé intermédiaire de la situation financière.

Les montants suivants sont inclus dans les provisions :

	(En milliers \$)	29 février 2020	30 novembre 2019
		\$	\$
Litiges, différends et autres éventualités		9 884	11 474
Établissements fermés		740	1 947
		<b>10 624</b>	<b>13 421</b>

La provision pour litiges, différends et autres éventualités représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; en raison de sa nature, le moment de son règlement est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges. La majorité des provisions se rattachent à des provisions préacquisitions comptabilisées dans le cadre du regroupement d'entreprises.

Les créiteurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements non performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les provisions varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

## TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

## Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour les trimestres indiqués :

(En millions \$)	29 février 2020	28 février 2019
	\$	\$
Avantages à court terme	737	790
Rémunération à base d'actions	268	171
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	19	18
Rémunération totale des principaux dirigeants	1 024	979

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des conditions du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant un contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son président du conseil d'administration, qui contrôle 19,6 % des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants susmentionnés. Leur rémunération totale est la suivante :

(En millions \$)	29 février 2020	28 février 2019
	\$	\$
Avantages à court terme	131	112
Rémunération à base d'actions	6	5
Services consultatifs	–	18
Rémunération totale des personnes liées aux principaux dirigeants	137	135

La Société a conclu un accord de consultation avec les partenaires d'une de ses coentreprises pour le développement des affaires et pour obtenir des conseils en gestion et a payé moins que 0,1 millions de dollars à ses partenaires pour le trimestre clos le 29 février 2020 (28 février 2019 – néant) en honoraires de consultation.

## MODIFICATIONS COMPTABLES

### Méthodes applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019

#### Incidence de l'application de IFRS 16, *Contrats de location*

Le 1<sup>er</sup> décembre 2019, la Société a appliqué IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée. La Société n'a pas retraité l'information comparative de l'exercice financier 2019, comme le permettent les dispositions transitoires spécifiques formulées dans la norme. L'effet cumulatif de l'application de la nouvelle norme à l'égard des contrats de location est donc présenté dans le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

IFRS 16 introduit des exigences nouvelles ou modifiées en matière de comptabilisation des contrats de location. La norme fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs; elle a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les charges liées aux contrats de location qui étaient précédemment comptabilisées aux charges d'exploitation, principalement en tant que coûts d'occupation, seront comptabilisées en amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et comme charge financière au titre de la désactualisation des obligations locatives. Les produits liés aux contrats de location auparavant comptabilisés en tant que produits de location seront comptabilisés comme produits financiers. IFRS 16 modifiera également la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société, mais sans entraîner de différence dans les montants de trésorerie transférés entre les parties à un contrat de location. Bien que la norme n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs, elle modifie la façon selon laquelle le bailleur intermédiaire détermine le classement de contrats de sous-location entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Sous IFRS 16, ce classement repose sur le fait que le contrat de sous-location transfère ou non les risques et avantages significatifs de l'actif au titre de droits d'utilisation.

En appliquant IFRS 16 pour la première fois, la Société a choisi de retenir les mesures de simplification suivantes que la norme autorise :

- Ne pas réévaluer, en vertu d'IFRS 16, les contrats qui avaient été identifiés comme contrats de location en vertu de normes comptables précédentes (IAS 17 et IFRIC 4);
- Utiliser la provision pour les contrats de location déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation;
- Exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de première application;
- Comptabiliser les contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois au 1<sup>er</sup> décembre 2019 comme s'il s'agissait de contrats de location à court terme et de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur; et
- Utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers consolidés de la Société est décrite ci-après.

#### Incidence sur la comptabilisation par le preneur

IFRS 16 change la façon dont la Société comptabilise les contrats de location qui étaient auparavant classés comme des contrats de location simple selon IAS 17 et qui étaient donc comptabilisés hors bilan.

En appliquant IFRS 16 à tous les contrats de location, sauf ceux mentionnés plus loin, la Société :

- Comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans l'état consolidé de la situation financière, évalués initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs;
- Comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives dans l'état consolidé du résultat net; et
- Sépare le total de la sortie de trésorerie en une partie principal (présentée dans les activités de financement) et une partie intérêts (présentée dans les activités d'exploitation) dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Selon IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. Cette exigence remplace l'exigence antérieure de comptabiliser une provision pour les contrats de location déficitaires.

La Société a choisi de comptabiliser une charge locative de façon linéaire, comme le permet IFRS 16, pour les contrats de location à court terme (ceux d'une durée de 12 mois ou moins) et pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Cette charge est présentée dans les charges d'exploitation, principalement en tant que charge d'occupation, dans l'état consolidé du résultat net.

En appliquant IFRS 16, la Société a comptabilisé des obligations locatives qui se rapportent aux contrats de location qui étaient auparavant classés comme contrats de location simple selon les principes d'IAS 17, *Contrats de location*. Ces obligations ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1<sup>er</sup> décembre 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré du preneur appliqué aux obligations locatives le 1<sup>er</sup> décembre 2019 était de 2,749%.

Le tableau qui suit rapproche les engagements découlant de contrats de location simple au 30 novembre 2019 et le solde d'ouverture des obligations locatives au 1<sup>er</sup> décembre 2019 (en milliers \$) :

<b>Engagements découlant de contrats de location simple présentés au 30 novembre 2019</b>	<b>648 445 \$</b>
Actualisés à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1 <sup>er</sup> décembre 2019	(52 507)
Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(16 228)
Ajustements résultant d'un traitement différent des options de prolongation et de résiliation	34 478
Autres	(3 109)
<b>Obligations locatives comptabilisées au 1<sup>er</sup> décembre 2019</b>	<b>611 079</b>

Les actifs au titre de droits d'utilisation afférents ont été évalués au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer et de la dépréciation du contrat de location visé comptabilisée dans le bilan consolidé au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

#### Incidence sur la comptabilisation par le bailleur

Le bailleur continue de classer les contrats de location en tant que contrats de location-financement lorsque ceux-ci transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats

de location sont classés en tant que contrats de location simple. Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La Société doit alors classer le contrat de sous-location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple par rapport à l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal.

Dans le cas d'un contrat de sous-location classé en tant que contrat de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal qui est transféré au sous-locataire et comptabilise une créance liée à un contrat de location-financement (c.-à-d. l'investissement net dans le contrat de sous-location). Toute différence entre l'actif au titre de droits d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisée en tant que perte ou profit dans l'état consolidé du résultat net. En qualité de bailleur intermédiaire, la Société conserve l'obligation locative issue du contrat de location principal dans son état consolidé de la situation financière. Pendant la durée du contrat de sous-location, la Société comptabilise à la fois les produits financiers se rapportant au contrat de sous-location et des charges d'intérêts se rapportant au contrat de location principal.

À la suite de ce changement, la Société a reclassé la plupart de ses contrats de sous-location en tant que contrats de location-financement. Conformément à IFRS 9, une correction de valeur pour pertes de crédit attendues a été comptabilisée dans les créances liées à des contrats de location-financement.

#### Incidence financière de la première application d'IFRS 16

Le tableau suivant résume les ajustements aux soldes d'ouverture qui découlent de la première application d'IFRS 16 :

(En milliers \$)	Tel que présenté auparavant en vertu d'IAS 17 au 30 novembre 2019	Ajustements liés à la transition à IFRS 16	1 <sup>er</sup> décembre 2019
	\$	\$	\$
<b>Actifs</b>			
Actifs à court terme			
Créances liées à des contrats de location-financement	—	98 256	98 256
Charges payées d'avance et dépôts	9 284	(1 972)	7 312
Créances liées à des contrats de location-financement	—	428 165	428 165
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	68 838	68 838
<b>Passifs</b>			
Passifs à court terme			
Provisions	13 163	(1 274)	11 889
Produits différés et dépôts	18 761	(2 089)	16 672
Tranche à court terme des obligations locatives		111 414	111 414
Obligations locatives	—	499 665	499 665
Impôt sur le résultat différé	158 430	(3 737)	154 693
Réserves			
Résultats non distribués	353 300	(10 692)	342 608

#### **IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux**

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui traite de la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser lors de l'application d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. L'interprétation examine expressément la façon de déterminer si les traitements fiscaux doivent être considérés isolément ou collectivement ainsi que les hypothèses en ce qui concerne les contrôles, par les autorités fiscales, de la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition.

IFRIC 23 a été appliquée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 et n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs.

#### **Partenariats**

Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint aux termes de contrats qui exigent le consentement unanime des parties à l'égard des décisions qui portent sur les activités ayant une incidence importante sur les rendements de l'entreprise. Lorsque la Société a des droits sur l'actif net de l'entreprise, le partenariat est classé en tant que coentreprise et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Lorsque la Société a

des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entreprise, le partenariat est classé en tant qu'entreprise commune et la Société comptabilise chacun de ses actifs et passifs et chacune de ses transactions, y compris sa quote-part des éléments détenus ou engagés conjointement, relatifs à l'entreprise commune.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour présenter la quote-part de la Société dans le résultat net et les variations des autres éléments du résultat global (AERG) de l'entité. Lorsque la quote-part de la Société des pertes d'une coentreprise est égale ou supérieure à sa participation dans cette entité, la Société ne comptabilise aucune perte ultérieure, sauf si elle engage des obligations ou verse des paiements au nom de la coentreprise.

Les profits latents découlant d'opérations avec des coentreprises sont éliminés en proportion de la participation de la Société dans la coentreprise. Lorsque la Société vend des produits ou des services à ses coentreprises, l'élimination des profits latents est prise en compte dans la valeur comptable de l'investissement dans les entités mises en équivalence à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière et dans la quote-part du résultat net des entités mises en équivalence à l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat net.

## MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour le trimestre clos le 29 février 2020; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

La norme suivante pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société:

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IFRS 3, Regroupements d'entreprises	Octobre 2018	1 <sup>er</sup> décembre 2020	En évaluation

### IFRS 3, Regroupement d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à la définition d'une entreprise dans la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 s'appliquent à titre prospectif aux périodes de présentation de l'information financière annuelle ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'adoption anticipée est autorisée. La Société appliquera la norme le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

## RISQUES ET INCERTITUDES

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada et les États-Unis. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs comme l'innovation, l'augmentation du coût des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à retirer du marché des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses ventes et de ses résultats d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée de modifier un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu; elle peut aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer les ventes nécessaires pour rendre ce concept rentable. De même, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et elle pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire le chiffre d'affaires et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du réseau de franchises actuel, lequel est assujéti au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au réseau et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

Les épidémies ou pandémies de diverses souches virales, comme la grippe aviaire, la grippe porcine, la grippe A (H1N1) ou la COVID-19, peuvent avoir des conséquences défavorables et marquées sur MTY, particulièrement si leur foyer se situe dans des régions dont la Société tire une part importante de ses produits ou profits. L'écllosion de telles épidémies ou d'autres affectations posant un risque de santé publique peut perturber de façon importante le commerce et les activités des entreprises. De tels événements peuvent également avoir de lourdes répercussions sur le secteur et entraîner la fermeture temporaire des restaurants, ce qui entraverait sérieusement les activités de MTY ou de ses franchisés et aurait des retombées désastreuses sur l'entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus est apparue en Chine. La propagation de ce virus a perturbé les activités à compter de mars 2020, certains restaurants étant fermés, d'autres devant modifier leurs heures d'ouverture, et l'affluence a diminué au Canada, aux États-Unis et à l'International. Bien que certaines perturbations aient été constatées outre-mer au cours du premier trimestre de la Société, leur incidence n'a pas été jugée significative. En ce moment, la Société est incapable de prédire avec précision l'impact qu'aura le coronavirus sur les résultats d'exploitation étant donné les incertitudes, y compris en ce qui concerne la propagation géographique finale du virus à l'intérieur et à l'extérieur des frontières du Canada et des États-Unis, la gravité de la maladie, la durée de la pandémie et les mesures que pourraient prendre les autorités gouvernementales pour contenir le virus ou traiter ses effets. Cependant, bien qu'il soit prématuré de prédire exactement les retombées ultimes de ces développements, la Société s'attend à ce que les résultats du deuxième trimestre, qui prend fin le 31 mai 2020, soient sensiblement affectés et probablement, pour une période qui se prolongera au-delà du 31 mai 2020.

Par ailleurs, les activités peuvent être perturbées si des employés de MTY ou des employés de ses partenaires d'affaires sont présumés être porteurs de la grippe aviaire ou porcine ou d'autres maladies comme l'hépatite A ou une infection à norovirus ou à coronavirus. Une telle situation pourrait obliger la Société ou ses partenaires à mettre en quarantaine certains ou l'ensemble des employés visés ou à désinfecter les installations du restaurant. Des éclussions de grippe aviaire surviennent de temps à autre à travers le monde et il est arrivé que cette grippe se transmette aux humains. Il est possible que les épidémies se transforment en pandémie. Les inquiétudes du public à l'égard de la grippe aviaire peuvent généralement mener à craindre de consommer du poulet, des œufs ou d'autres produits de volaille, ce qui entraînerait une baisse de la consommation de ces produits chez les clients. Parce que la volaille fait partie du menu de plusieurs des concepts de la Société, cette conjoncture se traduirait probablement par une baisse du chiffre d'affaires et des résultats, tant pour MTY que pour ses franchisés. Les épidémies de grippe aviaire peuvent également avoir une incidence sur le prix et la disponibilité de la volaille, ce qui aurait des répercussions défavorables sur les marges de profit et les revenus.

Enfin, d'autres virus peuvent être transmis à travers les contacts humains. Le risque de contracter un virus peut amener les employés ou les clients à éviter de se rassembler dans des lieux publics, ce qui aurait des retombées négatives sur l'achalandage des restaurants ou la capacité d'y affecter un personnel suffisant. MTY peut également être mise à mal si les gouvernements imposent des fermetures obligatoires, recommandent des fermetures volontaires, imposent des restrictions à l'exploitation des restaurants ou restreignent l'import-export de produits, ou si les fournisseurs procèdent à un rappel massif de produits. Même si de telles mesures n'étaient pas mises en place et qu'aucun virus ou autre maladie ne se répand largement, la perception d'un risque d'infection ou d'un risque à la santé peut avoir un impact négatif sur les activités et les résultats d'exploitation.

La notice annuelle au 30 novembre 2019 présente des informations supplémentaires sur les risques et les incertitudes.

## RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

L'entreprise de la Société est tributaire des nombreux aspects d'un environnement économique général sain qui vont de dépenses de consommation soutenues, propres à promouvoir les ventes, jusqu'à l'accessibilité au crédit requis pour financer les franchisés et la Société. La rentabilité de la Société et le cours de ses actions peuvent souffrir de bouleversements de l'économie, du crédit et des marchés financiers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que le secteur de la restauration sera affecté par le climat d'incertitude économique qui traverse présentement certaines régions où elle exerce ses activités. L'exposition à des épidémies sanitaires ou à des pandémies, comme c'est le cas de la COVID-19 qui sévit actuellement, constitue un risque pour la Société et ses franchisés. Cependant, la direction est d'avis qu'une situation économique se déroulant dans un cycle normal n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société dispose de forts flux de trésorerie et d'une bonne santé financière ; 2) pendant une période de ralentissement économique, la Société dispose de nombreux concepts qui constituent une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur. La direction estime que pendant un bouleversement économique extrême, le solide bilan de la Société et sa facilité de crédit actuelle lui donnent la capacité de surmonter les risques jusqu'à ce que l'économie se rétablisse.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la

part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court terme se rapproche de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent les liquidités, les débiteurs, les créditeurs ainsi que les charges à payer et les dépôts. Le tableau ci-dessous montre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers au 29 février 2020 et au 30 novembre 2019. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, ces données ne doivent pas être interprétées comme réalisables en cas de règlement des instruments.

Le tableau qui suit présente le classement, la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers :

(En milliers \$)	29 février 2020		30 novembre 2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir	5 247	5 247	7 145	7 145
Créances liées à des contrats de location-financement	516 017	516 017	—	—
Passifs financiers				
Dette à long terme <sup>1)</sup>	543 064	553 111	531 196	542 147

<sup>1)</sup> À l'exclusion des billets à ordre, des contreparties éventuelles à l'égard d'acquisitions, des obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle, de l'obligation de rachat de la participation du partenaire dans la coentreprise et du swap de taux d'intérêt.

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle est établie en fonction de l'information disponible sur le marché à la date de l'état consolidé intermédiaire de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pouvant fournir de l'information sur l'instrument financier, la Société utilise les méthodes d'évaluation décrites ci-dessous pour établir la juste valeur de l'instrument. La Société s'appuie essentiellement sur des données d'entrée externes observables du marché pour formuler les hypothèses nécessaires à certains modèles d'évaluation. Des hypothèses ou données d'entrées qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables sont utilisées en l'absence de données externes. Ces hypothèses ou facteurs représentent la meilleure évaluation par la direction des hypothèses ou facteurs qui seraient utilisés par des intervenants de marché à l'égard de ces instruments. Le risque de crédit de la contrepartie ainsi que le risque de crédit de la Société même sont pris en compte dans l'estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

- *Prêts à recevoir et créances liées à des contrats de location-financement* – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché ; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
- *Dette à long terme* – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

#### **Billets à ordre émis en contrepartie partielle de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar**

Trois billets à ordre de la Société, comptabilisés au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, sont actuellement en circulation.

Lors de la réévaluation de leur juste valeur, une perte nulle a été constatée à l'égard de ces billets à ordre pour le trimestre clos le 29 février 2020 (2019 – profit de 1,1 million de dollars).

#### **Contreparties éventuelles sur acquisitions et participation dans une coentreprise**

La Société a consenti des contreparties éventuelles aux vendeurs dans le cadre de l'acquisition de Yuzu Sushi, de Allô! Mon Coco et de Tortoise Group. Ces contreparties éventuelles font l'objet de clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs. Elles sont payables en août 2021 dans le cas de Yuzu Sushi; en octobre 2020 et en janvier 2022 dans le cas d'Allô! Mon Coco ; et en décembre 2022 pour ce qui est de Tortoise Group. Ces contreparties éventuelles ont été comptabilisées à la juste valeur et sont réévaluées régulièrement.

Lors de la réévaluation de leur juste valeur, un profit de 0,6 million de dollars a été constaté à l'égard de ces contreparties éventuelles pour le trimestre clos le 29 février 2020 (2019 – néant).

### Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. à la demande de l'actionnaire concerné, en tout temps à compter du 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. La Société comptabilise un passif à la juste valeur qui est réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de sa juste valeur, une perte de 0,1 million de dollars a été constatée à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 29 février 2020 (2019 – profit de 0,1 million de dollars).

Lors de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur des bénéfices futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur qui est réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de sa juste valeur, une perte de 0,3 million de dollars a été constatée à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 29 février 2020 (2019 – perte de 0,2 million de dollars).

### Obligation de racheter la participation du partenaire d'une coentreprise

La Société, dans le cadre de l'acquisition de sa participation de 70% dans une coentreprise qui a procédé à l'acquisition du Tortoise Group, a conclu une entente à l'effet d'acquérir la participation résiduelle de 30% avant décembre 2025. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur des bénéfices futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur qui est réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 0,1 million de dollars a été constatée pour le trimestre clos le 29 février 2020 (2019 – néant).

### Swap de taux d'intérêt

La société détient un swap de taux d'intérêt conclu à un taux fixe sur un montant notionnel de 100 millions de dollars, échéant le 21 juillet 2021 et dont la juste valeur totalisait 0,5 million de dollars (2019 – néant). Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 0,2 million de dollars a été constaté pour le trimestre clos le 29 février 2020 (2019 – néant).

### Hiérarchie des justes valeurs <sup>1)</sup>

(En milliers \$)

Passifs financiers

Billets relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill

Billets relatifs à l'obligation de rachat de Houston Avenue Bar & Grill et  
Industria Pizzeria + Bar

Contreparties éventuelles sur acquisitions

Options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Obligation de rachat de la participation du partenaire d'une coentreprise

**Passifs financiers**

	Niveau 3	
	29 février 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Billets relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill	335	329
Billets relatifs à l'obligation de rachat de Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar	2 779	2 738
Contreparties éventuelles sur acquisitions	9 264	3 874
Options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle	2 929	2 513
Obligation de rachat de la participation du partenaire d'une coentreprise	2 875	—
<b>Passifs financiers</b>	<b>18 182</b>	<b>9 454</b>

<sup>1)</sup> La Société détient un swap de taux d'intérêt au 29 février 2020 qui représente un passif s'élevant à 0,5 million de dollars à cette date et qui est classé au niveau 2.

## EXPOSITION AU RISQUE FINANCIER

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 29 février 2020.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est lié à la trésorerie et aux dépôts auprès de banques et d'institutions financières. La Société réduit ce risque en transigeant avec des institutions financières solvables.

La Société est aussi principalement exposée au risque de crédit en raison de ses créances clients, de ses prêts à recevoir et de ses créances liées à des contrats de location-financement. Les soldes présentés à l'état consolidé intermédiaire de la situation financière représentent l'exposition maximale au risque de crédit de chacun des actifs financiers aux dates visées. La Société estime que la concentration de son risque de crédit est limitée en raison de la dispersion géographique de sa clientèle à travers le Canada et les États-Unis et des procédures de gestion du risque mises en place.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer les acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 532,0 millions de dollars avait été tirée sur la facilité de crédit au 29 février 2020 (30 novembre 2019 – 518,9 millions de dollars). Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 5,3 millions de dollars par année (2019 – 5,2 millions de dollars) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché, comme dans le cas de la présente pandémie, ou d'un manque de liquidités. La Société s'assure de sa facilité de crédit afin de disposer de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 29 février 2020, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 700,0 millions de dollars (30 novembre 2019 – 700,0 millions de dollars) afin de s'assurer de disposer de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 29 février 2020 :

(En milliers \$)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	97,8	97,8	97,8	—	—	—
Dette à long terme <sup>1)</sup>	561,7	562,6	2,1	0,7	11,3	548,5
Intérêts sur la dette à long terme <sup>2)</sup>	48,0	48,0	9,3	9,3	18,6	10,8
Obligations locatives	603,2	653,4	65,4	65,5	120,4	402,1
<b>Obligations contractuelles totales</b>	<b>1 310,7</b>	<b>1 361,8</b>	<b>174,6</b>	<b>75,5</b>	<b>150,3</b>	<b>961,4</b>

<sup>1)</sup> Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la clôture de la période.

## APERÇU À COURT TERME

La Société suit de près la situation mondiale entourant la COVID-19 et prend des mesures proactives pour assurer le bien-être et la sécurité de ses employés, franchisés et clients, de même que la continuité de ses activités et établissements. Étant donné la dynamique de la situation, il est impossible d'établir ses conséquences sur le rendement financier de la Société. Nous prenons les mesures nécessaires pour mitiger les retombées potentielles que cette situation pourrait avoir sur nos activités, nos franchisés, nos partenaires et le service à la clientèle.

Pour le très court terme, la priorité de la direction est la réouverture des restaurants qui ont été temporairement fermés en raison de la pandémie et de regagner la confiance de la clientèle en mettant en place des mesures sanitaires adéquates et en ajustant la façon de servir les clients. Même une fois la pandémie derrière nous, les profils de dépenses de la clientèle pourraient s'écarter temporairement, sinon de façon permanente, de ceux que nous connaissons et MTY devra s'adapter à ces nouveaux comportements. Bien que nous ne prévoyons pas réaliser des ventes comparables pendant les deux ou trois prochains trimestres au moins en raison de la COVID-19, nous croyons que nos enseignes arriveront à regagner la confiance des clients en nos marques et à retrouver la croissance que nous avons connue au premier trimestre de 2020. Après la pandémie, nos efforts porteront encore sur l'innovation, la qualité des aliments et du service à la clientèle dans chacun de nos établissements et l'optimisation de la valeur offerte.

De son côté, la direction s'attachera de nouveau à l'intégration des enseignes récemment acquises et à la croissance continue de la Société au Canada et aux États-Unis, y compris à l'expansion de ses enseignes canadiennes aux États-Unis.

L'industrie de la restauration demeurera plus que jamais exigeante à l'avenir, alors que les profils de dépense des consommateurs se modifieront. La direction estime qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, l'innovation, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis. Considérant le contexte concurrentiel rigoureux où plus de restaurants s'affrontent pour accaparer le budget limité que se permettent les consommateurs, chaque concept doit préserver et améliorer la pertinence de son offre à leur égard.

## **CONTRÔLES ET PROCÉDURES**

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières est saisie, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que l'information qui doit être présentée par la Société dans ces rapports soit colligée puis communiquée à la direction de la Société de sorte que celle-ci puisse prendre des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information exigée. Bien que la direction examine régulièrement les contrôles et procédures de communication de l'information, elle ne peut fournir d'assurance absolue étant donné que les systèmes de contrôle ne peuvent prévenir ou détecter toutes les inexactitudes liées à des erreurs ou à la fraude en raison des limites intrinsèques qu'ils comportent.

Sous réserve du paragraphe précédent, le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conclu que la conception des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPC ») au 29 février 2020 fournit une assurance raisonnable que les informations importantes relatives à la Société, y compris ses filiales, leur sont communiquées pendant la période de préparation des documents d'information.

### **Contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière d'établir et de maintenir un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de même que la direction, sont d'avis que les états financiers joints au présent rapport présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation, de la position de trésorerie et des flux de trésorerie de la Société pour les périodes visées conformément aux IFRS.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de même que la direction, après évaluation, sont venus à la conclusion qu'à leur connaissance, au 29 février 2020, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui ait eu ou soit raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

### **Limites des contrôles et procédures**

Tout système de contrôle comporte des limites intrinsèques qui en affectent l'efficacité, notamment la possibilité d'une erreur humaine et la faculté de passer outre aux contrôles et procédures ou de les contourner. De plus, les jugements posés lors d'une prise de décision peuvent être faussés et un incident peut survenir d'une simple erreur ou par méprise. Un système de contrôle efficace ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue que les objectifs de contrôle du système sont effectivement atteints. Par conséquent, la direction de la Société, dont son chef de la direction et le chef de la direction financière, ne s'attend pas à ce que le système de contrôle puisse prévenir ou détecter toutes les erreurs ou fraudes. Enfin, les projections tirées de l'évaluation ou de l'examen de l'efficacité d'un système de contrôle sont soumises au risque qu'au fil du temps, les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans l'environnement d'exploitation de l'entité ou en raison d'une détérioration du degré d'adhérence aux politiques ou procédures.

### Limites de l'étendue de la conception

La direction de la Société, avec le concours du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière qui se rattachent aux activités des sociétés acquises récemment, soit :

Pourcentage de Groupe d'Alimentation MTY inc.	Actif de la Société	Actif courant	Actif non courant	Passif courant	Passif à long terme	Produits	Résultat net
Papa Murphy's	14%	9%	15%	5%	4%	14%	16%
South Street Burger	1%	1%	1%	1%	1%	1%	0%
Allô! Mon Coco	3%	3%	3%	2%	3%	1%	5%
Yuzu Sushi	1%	1%	1%	1%	0%	1%	2%

La direction de la Société, avec la participation du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a circonscrit l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilitée à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés de la Société. Pour la période close le 29 février 2020, ces entités ad hoc représentent 0% de l'actif courant de la Société, 0% de son actif non courant, 0% de son passif courant, 0% de son passif à long terme, 1% de ses produits et 0% de son résultat net.

« *Éric Lefebvre* »

---

Éric Lefebvre, CPA, CA, MBA  
Chef de la direction

« *Renée St-Onge* »

---

Renée St-Onge, CPA, CA  
Chef de la direction financière

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

### Liste des acquisitions

D'autres enseignes se sont ajoutées par le biais d'acquisitions :

Enseigne	Année d'acquisition	Participation	Établissements franchisés	Établissements propriétaires
Fontaine Santé/Veggirama	1999	100%	18	—
La Crémère	2001	100%	71	3
Croissant Plus	2002	100%	18	2
Cultures	2003	100%	24	—
Thaï Express	Mai 2004	100%	6	—
Mrs. Vanelli's	Juin 2004	100%	103	—
TCBY – droits canadiens de franchise maîtresse	Septembre 2005	100%	91	—
Sushi Shop	Septembre 2006	100%	42	5
Koya Japan	Octobre 2006	100%	24	—
Sushi Shop (établissements franchisés existants)	Septembre 2007	100%	—	15
Tutti Frutti	Septembre 2008	100%	29	—
TacoTime – droits canadiens de franchise maîtresse	Octobre 2008	100%	117	—
Country Style Food Services Holdings Inc.	Mai 2009	100%	475	5
Groupe Valentine inc.	Septembre 2010	100%	86	9
Jugo Juice	Août 2011	100%	134	2
Mr. Submarine	Novembre 2011	100%	338	—
Koryo Korean BBQ	Novembre 2011	100%	19	1
Mr. Souvlaki	Septembre 2012	100%	14	—
SushiGo	Juin 2013	100%	3	2
Extreme Pita, PurBlendz et Mucho Burrito (Extreme Brandz)	Septembre 2013	100%	300, dont 34 aux États-Unis	5
ThaïZone	Septembre 2013 March 2015	80% + 20%	25 et 3 restaurants mobiles	—
Madisons	Juillet 2014 Septembre 2018	90% + 10%	14	—
Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika	Octobre 2014	100%	88	13
Van Houtte Café Bistros – licence de franchise perpétuelle	Novembre 2014	100%	51	1
Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian	Décembre 2014	100%	115	17
Big Smoke Burger	Septembre 2015 Septembre 2016	60% + 40%	13	4
Kahala Brands Itée – Cold Stone Creamery, Blimpie, TacoTime, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Cereality, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi et Pinkberry	Juillet 2016	100%	2 839	40
BF Acquisition Holdings, LLC – Baja Fresh Mexican Grill et La Salsa Fresh Mexican Grill	Octobre 2016	100%	167	16
La Diperie	Décembre 2016 Mars 2019	60% + 5%	5	—

<b>Enseigne</b>	<b>Année d'acquisition</b>	<b>Participation</b>	<b>Établissements franchisés</b>	<b>Établissements propriétaires</b>
Steak Frites St-Paul et Giorgio Ristorante	Mai 2017 Septembre 2018	83,25% + 9,25%	15	—
The Works Gourmet Burger Bistro	Juin 2017	100%	23	4
Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar	Juin 2017	80%	12	—
Dagwoods Sandwichs et Salades	Septembre 2017	100%	20	2
The Counter Custom Burgers	Décembre 2017	100%	36	3
Built Custom Burgers	Décembre 2017	100%	5	—
Groupe restaurants imvescor – Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes et Ben & Florentine	Mars 2018	100%	253	8
Grabbagreen	Mars 2018	100%	26	1
Timothy's World Coffee et Mmmuffins licence de franchise perpétuelle	Avril 2018	100%	32	7
SweetFrog Premium Frozen Yogurt	Septembre 2018	100%	331	—
Casa grecque	Décembre 2018	100%	31	—
South Street Burger	Mars 2019	100%	24	13
Papa Murphy's	Mai 2019	100%	1 301	103
Yuzu Sushi	Juillet 2019	100%	129	—
Allô! Mon Coco	Juillet 2019	100%	40	—
Turtle Jack's Muskoka, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina	Décembre 2019	70%	20	3

#### Définition d'indicateurs hors PCGR

Les indicateurs hors référentiel suivants peuvent figurer dans l'analyse présentée au présent rapport de gestion :

<b>BAIIA</b>	C'est le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements. Il correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation (à l'exclusion de l'impôt sur le résultat, des intérêts, des amortissements et de tous autres produits et charges), à laquelle est ajoutée la quote-part du résultat d'une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 11.
<b>BAIIA normalisé</b>	C'est le BAIIA avant les coûts de transactions relatifs aux acquisitions.
<b>BAIIA organique ajusté</b>	C'est le BAIIA avant coûts non récurrents, change et acquisitions effectuées au cours des 24 derniers mois. Le BAIIA organique ajusté ne se compare pas en glissement annuel.
<b>Flux de trésorerie disponible</b>	Il s'agit de la somme des flux de trésorerie totaux issus des activités d'exploitation diminués des dépenses en capital.
<b>Chiffre d'affaires d'établissements comparables</b>	C'est le chiffre d'affaires comparatif généré par les établissements qui ont été ouverts pendant au moins 13 mois ou qui ont été acquis il y a plus que 13 mois.
<b>Chiffre d'affaires réseau</b>	C'est le chiffre d'affaires de tous les restaurants existants, y compris ceux qui ont été fermés ou ouverts pendant la période visée, de même que le chiffre d'affaires des nouveaux concepts acquis depuis la date de clôture de la transaction visée.
<b>Ratio dette-BAIIA</b>	Il s'agit de la dette courante et à long terme divisée par le BAIIA.